

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2020

---

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC4

présenté par  
Mme Anthoine et M. Reiss

-----

#### ARTICLE 10

Après le mot et les signes :

« mots : « »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« l'évaluation réalisée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, en particulier des résultats obtenus en application des dispositions de l'article L. 114-3-2 du code de la recherche, » sont remplacés par les mots : « cette évaluation ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.